



COMPTE RENDU FSU du groupe de concertation spécifique à Jeunesse & Sports du 05 avril 2024

Suite à la demande des représentant.es des personnels J&S en CSA ministériel, qui dénoncent régulièrement le manque de prise en compte des problématiques des personnels J&S dans les instances officielles de concertation de proximité (CSA-SA et FS-SSCT des CSA-SA), la DGRH ministérielle commune à JS+EN+ESR a demandé aux académies de (re)mettre en place des groupes de travail spécifiques à J&S.

Pour cette réunion du 05/04/24, l'Administration a convié des chef.fes de services concerné.es par les problématiques des personnels J&S, notamment des responsables au niveau de la région académique (et pas uniquement de l'académie de Nancy-Metz comme dans les instances officielles). Quant aux représentant.es des personnels, la FSU, l'UNSA et la CFDT ont la possibilité de désigner des personnels J&S qui ne sont pas membres des instances.

L'ordre du jour de cette réunion de travail porte sur les points suivants :

- Traitement de la communication interne
- Point sur la consultation des registres de Strasbourg et de Reims
- Suivi des travaux de la cité administrative de Strasbourg
- Point sur les suites données à la visite de la FS-SSCT sur le site de Petit Saurupt (Nancy)
- Cartographie des emplois

La FSU (Gwénaëlle NATTER) remercie l'Administration pour la tenue de cette réunion et la transmission des documents, mais rappelle que les représentant.es des personnels J&S n'ont pas demandé un groupe de travail spécifique à J&S pour parler des bâtiments de la DRAJES de Nancy et Strasbourg, sujets qui ont déjà été présentés dans les instances. Pour la FSU, il est nécessaire d'échanger sur :

- Le plan de maintien de l'activité des services pendant les JOP et le plan d'animation territoriale, sachant qu'aucun document n'a été présenté à ce jour
- Les difficultés à faire fonctionner le réseau J&S, notamment parce que la DRAJES et les 10 SDJES se trouvent sur 3 académies différentes : problèmes pour se déplacer dans toute la région et se faire rembourser les frais le cas échéant, difficultés à identifier et saisir le bon interlocuteur en cas de problème, manque d'harmonisation des règles en matière de gestion du temps de travail au sein d'un même service (DRAJES sur 3 sites), prise en compte des spécificités J&S en matière d'organisation du travail variable d'un service à l'autre (EX : article 10 versus télétravail, contrats d'objectifs individuels et fonctionnement en équipes projets régionales, crédits d'intervention régionalisés, ...)
- Les difficultés de positionnement entre le DRAJES, le DASEN et le Préfet, ce qui impacte la mise en œuvre des politiques publiques par les agent.es (animation des équipes régionales et départementales par le DRAJES (autorité fonctionnelle), autorité hiérarchique du DASEN, responsabilité du préfet sur de nombreux actes concernant les politiques publiques J&S)
- L'intégration des postes J&S dans la cartographie du RIFSEEP (indemnités) des missions des personnels administratifs sur la région (IFSE et CIA, promotions par liste d'aptitude, ...)
- La volumétrie et la répartition des effectifs entre la DRAJES et les 10 SDJES
- ...

La CFDT intervient dans le même sens, alertant sur le décalage avec les comités territoriaux de suivi (du transfert des personnels et missions JS à l'EN), rappelant la demande de groupes de travail spécifiques à J&S récurrents, demandant le lien entre le plan de maintien de l'activité des services pendant les JOP et l'indemnisation éventuelle par le RIFSEEP, dénonçant les difficultés de la communication syndicale (pas de liste de diffusion des personnels J&S de la région).

L'UNSA souhaite faire ajouter 2 points à l'ordre du jour : le déménagement de la DRAJES site de Chalons et le changement de bureaux à la DRAJES site de Nancy.

Le secrétaire général de la région académique (F. Bohn) indique que ce groupe de travail a vocation à se réunir régulièrement. Il indique qu'il n'abordera pas le sujet du changement de bureau des 2 agent.es de la DRAJES site Nancy, car il priorise les sujets qui concernent le plus grand nombre. Il ajoute que le sujet du temps de travail n'a pas vocation à être traité dans ce groupe de travail, car il ne concerne pas uniquement les personnels J&S, ce sujet devant être traité en instance et dans le temps.

1/ RIFSEEP des inspecteurs J&S (IJS)

Le ministère a revu certains éléments du RIFSEEP des IJS (majoration d'encadrement intégrée et attribuée à tou.tes donc soclée dans l'IFSE, revalo des montants socles du 3^e groupe) mais cela n'aurait pas d'impact ici, car les IJS en groupe 3 bénéficient déjà de montants supérieurs au socle.

La FSU demande la transmission de la volumétrie et la répartition des IJS par groupe et par fonctions. L'Administration répond que la majorité des IJS sont en groupe 2, que la typologie est nationale et que le faible nombre d'IJS rendrait les agent.es indétectables.

2/ Cartographie des emplois

L'Administration a transmis aux participant.es un tableau des effectifs par corps et par service au 30/09/23 et un autre tableau au 30/09/24.

Elle évoque 14 créations de postes par rapport à l'an dernier, qui découlent des moyens obtenus par le ministère dans le cadre du projet de loi de finances, pour renforcer les missions SNU et les contrôles ACM d'une part (+10), la lutte contre les violences et la prévention de la radicalisation (+4) d'autre part.

Les représentant.es des personnels relèvent que ces tableaux ne mentionnent ni les CTS, ni les agent.es en CREPS, ce qui empêche d'avoir une vision d'ensemble sur le périmètre J&S.

De plus, les tableaux transmis font apparaître un gain de seulement 8 postes (et pas 14), et ils ne permettent pas d'apprécier les compétences et spécialités (chiffres par corps et non par fonction ou mission (EX : attaché) sur missions VSS ou SNU ou autre ?). Par contre, ils font clairement apparaître un déséquilibre territorial.

La FSU et la CFDT dénoncent la situation d'un.e prof de sport qui est contraint.e d'être détaché.e dans le corps des CEPJ pour revenir dans son service, parce que son poste de PS resté vacant pendant sa mobilité a été transformé en poste de CEPJ qui n'a pas été davantage pourvu. L'Administration répond qu'elle n'a pas d'autre solution à proposer car c'est désormais un support budgétaire de CEPJ qui existe dans ce service. Mais puisqu'elle avait été capable de transformer un poste de PS en CEPJ, pourquoi ne peut-elle pas aujourd'hui transformer ce poste de CEPJ en PS ? [\[quelques mois plus tard, l'Administration arrivera finalement à recréer un poste de PS en + de celui de CEPJ, mais c'est un.e PS stagiaire qui sera finalement nommé.e au 01/09/24, tandis que le/la PS titulaire devra rester détaché.e dans le corps des CEPJ sur des missions jeunesse !!!\]](#)

Par ailleurs, la FSU alerte sur la situation des services qui ne bénéficient que d'un seul PS ou CEPJ ; l'Administration est consciente du problème, mais indique là encore qu'elle ne dispose d'aucun support budgétaire permettant de régler la situation (malgré des postes vacants dans la région !).

3 / JOP et astreintes

L'Administration présente ce qu'elle a prévu au niveau de la logistique et de la division des services d'information (un ordinateur de secours + des personnels de permanence et d'astreinte), la création d'un numéro de téléphone unique qui renvoie vers des agents de permanence, ... Mais elle se limite à une présentation orale de ce qui est prévu pour la DRAJES, n'ayant pas encore d'éléments sur les SDJES.

La FSU demande, comme cela se fait dans presque tous les services en France ainsi qu'à la direction des sports du ministère, la communication du plan de maintien de l'activité dans les services (PMA) ou au moins d'une synthèse écrite. Le Rectorat ne transmettra aucun document écrit (ni avant, ni pendant, ni après la réunion).

La FSU alerte sur le fait que la plupart des agent.es de notre région ne savent pas ce qui est attendu d'eux/elles cet été. Quelle serait l'activité particulière à mener qui différerait des autres années ?

La FSU dénonce par ailleurs le fait que ce PMA n'ait pas été réfléchi au niveau régional avec des coopérations entre services, comme elle l'avait précédemment proposé, au lieu d'imposer dans chaque service un certain nombre de collègues qui ne seront pas forcément présent.es (en mission sur le terrain) et/ou compétent.es ou habilité.es à prendre des décisions en cas de problème.

La CFDT alerte aussi sur le décalage entre les discours du ministère et les réalités de terrain. Elle évoque par ailleurs des informations contradictoires en SDJES concernant la prise de congé, les astreintes et les primes JOP, tout en soulignant la charge de travail supplémentaire induite par les JOP dans certains territoires (déport d'ACM de Paris vers la province, fan zones à organiser, animations à mettre en place, ...)

La FSU et la CFDT questionnent sur l'attribution des primes JOP. Y aura-t-il des agent.es concerné.es dans notre région ou bien sont-elles réservées aux territoires qui accueillent des épreuves ou des délégations ? Qui décide et à partir de quels

critères clairement objectivables ? La FSU et la CFDT demandent l'organisation d'un dialogue social à ce sujet et de la transparence dans l'attribution ou pas de ces primes JOP.

Le DRAJES précise l'activité des services qui est attendue par le ministère, en donnant des exemples, sans pour autant répondre clairement aux questions posées.

S'agissant des astreintes, le Rectorat indique que J&S n'est concerné que par des astreintes de direction, notamment pour les agent.es de la DSI (= informaticiens). Le DRAJES ajoute qu'il y a des astreintes de sécurité (SNU, ACM, EAPS) , indemnisées au même taux, et qu'à la DRAJES le choix a été fait de ne mobiliser les inspecteur.rices.

4 / Communication interne

Le Rectorat annonce qu'on devrait bientôt pouvoir publier les informations sur l'intranet (« partage ») des 3 académies, avec la possibilité de s'abonner, en précisant « personnels J&S » (PTP et IJS) pour que l'on reçoive un mail à chaque fois qu'une information est mise en ligne.

Le DRAJES indique qu'il reçoit davantage qu'avant les informations sur la RH des personnels administratifs.

Le secrétaire général de la région académique (F. Bohn) indique que le travail de convergence indemnitaire entre les 3 académies doit se poursuivre sur le CIA, sachant qu'il n'y a pas de modulation pour l'instant.

La FSU et la CFDT alertent à nouveau sur la communication syndicale : les représentant.es des personnels J&S dans les instances sont dans l'impossibilité de s'adresser à tou.tes les collègues qui les ont élu.es et qu'ils/elles représentent.

L'Administration confirme qu'elle ne dispose pas d'une liste de diffusion correspondant aux personnels J&S de la région Grand Est communicable aux organisations syndicales.

A l'inverse, il semblerait que d'autres organisations syndicales – qui ne couvrent pas le champ J&S – ont indûment accès à des listes de diffusion comprenant des personnels qui ne sont ni électeur.rices ni syndiqués ...

5/ Consultation des registres

Les membres de la FS-SSCT du CSA SA Nancy Metz sont compétent.es pour traiter les signalements concernant les SDJES et la DRAJES de toute la région, mais là encore les outils ne sont pas paramétrés pour fonctionner en dehors de l'académie concernée. Désormais, les académies de Reims et de Strasbourg informent le conseiller de prévention de l'instance compétente (T. Bienaimé), charge à lui de transmettre les signalements aux membres de l'instance.

La FSU alerte sur le fait que les problèmes de santé et sécurité au travail ne concernent pas que le bâtimentaire ; il y a aussi les risques psychosociaux entre agent.es de plusieurs académies.

L'Administration ajoute que les personnels du rectorat en charge de la gestion des personnels J&S sont eux aussi soumis à risques psychosociaux, au regard des spécificités J&S. Ainsi, la saisie des congés annuels et des CET des personnels J&S est faite à la main. Quant à la mise en paiement des CET, elle avait été faite mais n'est pas passée, et il a fallu recommencer manuellement.

6/ Travaux sur le site de Strasbourg

Les personnels J&S ont d'ores et déjà subi beaucoup de désagréments et aucun déménagement n'est possible pendant les travaux de la cité administrative.

S'agissant du risque « amiante », le conseiller de prévention indique qu'une fiche d'exposition a été faite pour tou.tes les agent.es qui sont allé.es au 5^e étage de ce bâtiment. L'inspectrice santé sécurité au travail tient à rassurer les participant.es : il n'y aurait pas eu d'exposition (les résultats des analyses sont rassurants) et c'est en raison du principe de précaution que les personnels J&S ont vu l'accès à leurs bureaux interdit du jour au lendemain, sans possibilité de récupérer un jour leur matériel et leurs affaires personnelles.

La FSU insiste sur la nécessaire information aux personnels concernés !

En complément de ce qui a déjà été présenté en instance, le conseiller de prévention (T. Bienaimé) indique qu'un groupe de suivi du rectorat comprenant Damien Kleinmann (IJS responsable du site de Strasbourg de la DRAJES Grand Est) a été mis en place.

Le secrétaire général de la région académique conclut ce point en reconnaissant les désagréments (bruits, chauffage, poussière, ...) mais en affirmant la priorisation par rapport au risque amiante.

7/ Visite du Petit Saurupt

Comme indiqué en instance, l'Administration rappelle que le suivi des préconisations est mis en partage sur RESANA.

En écho aux échanges sur le risque amiante à la DRAJES de Strasbourg, la FSU insiste là aussi sur le besoin d'une information claire à destination des agent.es qui y travaillent ; ils/elles n'ont pas le droit de planter la moindre punaise en raison d'un potentiel risque amiante, mais les personnels ne sont pas invités à quitter leur bureau lorsqu'une entreprise vient sonder un mur avec une grosse fissure sans rien bâcher...

S'agissant du projet de déménagement dans le bâtiment situé de l'autre côté du parking (CUCES), l'échéance serait de 4 à 5 ans.

8/ Situation de Chalons

En raison d'un besoin de sécuriser les locaux de la cité administrative où se trouve actuellement la DRAJES de Chalons, notamment par rapport aux services des impôts, la préfecture a initié un projet conduisant au déménagement de 7 (et bientôt 8) agent.es J&S. Il s'agirait de quitter le rez-de-chaussée pour rejoindre une autre partie de la cité administrative, en se rapprochant de la DSDEN 51 (et donc des collègues du SDJES). Véronique VIEILLOT, CTPS responsable du site de Chalons de la DRAJES Grand Est, est chargée de suivre le dossier avec le DRAJES. A ce stade, les personnels craignent de ne pas retrouver un bureau par agent.e, notamment en raison de la nouvelle réglementation concernant les surfaces (16m² par agent , incluant couloirs + sanitaires + autres espaces). La FSU invite les responsables à comptabiliser les collègues CTS dans le nombre d'agent.es pris en compte pour le calcul de la surface.

Pour la FSU : Gwénaëlle NATTER
(prof de sport à la DRAJES Grand Est)